

**Conakry, le 16/08/2022****N° 003/AMG/2022**

COMMUNIQUE

Le Conseil d'Administration de l'**Association des Magistrats de Guinée (AMG)** a été informé par voie de presse que le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des droits de l'Homme a pris un arrêté portant suspension de Monsieur **Mohamed DIAWARA**, Président de l'Association des Magistrats de Guinée, Procureur Spécial près le tribunal pour enfants, pour dit-il : « **manquement graves aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité de sa profession et à l'acte contraire à son serment de Magistrat** », et ce, avec effet immédiat de la saisine directe du Conseil supérieur de la Magistrature.

Pour rappel, cette décision fait suite à la déclaration **N°003 du 13 Août 2022**, à travers laquelle l'ensemble des membres du **Conseil d'Administration de l'Association des Magistrats de Guinée** ont invité le Garde des Sceaux : « **à se conformer aux textes qui régissent la poursuite des personnes auxquelles sont reprochés des faits susceptibles d'être constitutifs d'infractions** ».

Cette décision de suspension arbitraire, prise à l'encontre du **Président de l'AMG** constitue un abus de fonction du ministre de la Justice et une volonté affichée d'entretenir un climat de trouble en cette période où l'ensemble des Magistrats se préparent à la reprise des activités judiciaires après bientôt un mois de vacances.

Au cours d'une réunion d'urgence, ce mardi 16 août 2022, le **Conseil d'Administration de l'AMG** a décidé à l'unanimité avec la présence de cinq membres sur sept (les deux absents ayant également manifesté leur avis favorable à travers la plateforme de communication du CA), de convoquer une Assemblée générale extraordinaire ce vendredi 19 août 2022, à 10 heures précises, dans la salle d'audience de la Cour d'Appel de Conakry.

Par la présente, **le Conseil d'Administration de l'AMG**, invite tous les Magistrats de Guinée, de la Cour Suprême, des deux Cours d'appel (Conakry-Kankan), de la Cour des comptes, de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières, des Tribunaux de Première Instance, du tribunal pour enfants, du Tribunal de Travail, des Justices de Paix, ainsi que ceux exerçant dans les Tribunaux Militaires et à l'Administration centrale à prendre part à ladite assemblée en vue de décider de la démarche à adopter.

Le Conseil d'Administration rassure l'ensemble des Magistrats de Guinée qu'il ne repliera devant aucune attitude susceptible de porter atteinte à leur honneur et leur demande de rester unis, solidaires et sereins.

L'AMG réitère sa volonté à accompagner le Ministère de la Justice dans toute action visant à construire une Justice forte, indépendante, impartiale, responsable et respectueuse des principes cardinaux qui gouvernent le fonctionnement de la Justice.

Pour le Conseil d'Administration/Le Président



Mohamed DIAWARA